

Séance du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 28 février 2006, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield, à la suite de l'avis de convocation dûment signifié à chacun des membres du conseil.

Sont présents à cette séance spéciale les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Claude Reid, Robert Savard, Roger Levert, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. André Hallé, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

Avis de convocation.

Ordre du jour

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

Travaux de réparation de quais à la

Société du Port de Valleyfield.

Octroi de contrat

ATTENDU QUE le 28 février 2006, la ministre des Affaires municipales et des Régions a autorisé la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à conclure, à la suite d'une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès de trois entrepreneurs, un contrat pour la réalisation des travaux de remise en état des installations du port de Salaberry-de-Valleyfield, à savoir :

Construction Emery Paquette inc.	1 005 495,64 \$
Constructions Valrive inc.	1 091 673,81 \$
Excavation Loïselle & Frères inc.	1 337 828,17 \$

Il est

2006-02-134

Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde un contrat à l'entreprise Construction Emery Paquette inc. pour les travaux de réparation de quais à la Société du Port de Valleyfield, pour un montant de 1 005 495,64 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 29724-2, tel que recommandé par la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc.;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 088 décrétant des travaux pour la réparation de quais à la Société du Port de Valleyfield ainsi qu'à l'approbation des plans pertinents par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

ADOPTÉ

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer.

Levée de l'assemblée

À 19 h 05, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est

2006-02-135

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du 28 février 2006.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier